

Références

Tous les renseignements contenus dans ce document sont basés sur les lois et règlements suivants :

- * *Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19;*
- * *Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., chapitre C-47.1;*
- * *Règlement sur la protection des infrastructures, S.Q. 910-2011.*



Avis important

**Ce document n'est réalisé qu'à titre informatif seulement.
En cas de contradiction entre celui-ci et les lois et règlements en vigueur, ces derniers prévalent.**

Nous joindre



**Service des travaux publics
Ville de Prévost
2850, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0**

**Téléphone : 450 224-8888, poste 284
Télécopieur : 450 224-2608
Courriel : voirie@ville.prevost.qc.ca**

**Visitez notre site Internet au :
www.ville.prevost.qc.ca**

Nos heures d'ouverture

**HORAIRE RÉGULIER (de septembre à mai inclusivement)
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30**

**HORAIRE D'ÉTÉ (de juin à août inclusivement)
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h**

Imprimé sur du papier Cascades Enviro 100, recyclé à 100 % postconsommation



Module infrastructures

- * **Mandat**
- * **Responsabilités**
- * **Nos services**
- * **Références**
- * **Nous joindre**
- * **Nos heures d'ouverture**

Mandat

Le Module infrastructures est composé des deux services : la voirie et l'hygiène du milieu. Le Module a pour mandat la planification, l'organisation, la coordination et le contrôle des différentes opérations concernant l'ensemble des infrastructures municipales.

Ses employés travaillent à la mise en place de différents programmes d'entretien préventif dans le but d'éviter les situations d'urgence et de maximiser les services offerts aux citoyens au meilleur coût possible tout en assurant un suivi efficace.

Responsabilités

Le Module infrastructures est responsable de l'entretien de toutes les infrastructures municipales, telles que :

- Le nettoyage des conduites d'égouts et des stations de pompage;
- Le nettoyage et l'entretien des puisards et des ponceaux;
- L'entretien des différents équipements municipaux;
- Le reprofilage des fossés;
- L'entretien des édifices municipaux, parcs et terrains de jeux ainsi que les espaces verts;
- Le déneigement des voies publiques;
- L'aménagement des espaces publics, plates-bandes, etc.

Nos services

SERVICE DE LA VOIRIE

Le Service de la voirie s'occupe de l'entretien général de toutes les infrastructures municipales sur notre territoire. Il a pour tâche de maintenir les 141 km de routes que compte la Ville en bon état, propres et sécuritaires. En hiver, le Service s'assure également que le déneigement, le déglacage et le sablage des rues sont faits adéquatement, pour la sécurité de ses usagers.

À titre indicatif, les principaux secteurs d'activités du Service de la voirie sont :

- L'entretien et la réparation du réseau routier et de la signalisation routière;
- Le nettoyage des rues et des trottoirs;
- L'entretien du drainage de surface et des réseaux pluviaux;
- L'entretien et la réparation de l'éclairage public;
- Le déneigement des rues, des trottoirs, des stationnements municipaux et des bornes d'incendie.



Nos services

SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Le Service de l'hygiène du milieu s'occupe des réseaux de distribution de l'eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées, le tout en conformité avec les normes de qualité édictées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



En cas d'interruption des services, il voit à la transmission des avis nécessaires aux résidents visés.

Le territoire de Prévost compte trois (3) postes de distribution soit : PSL, Domaine Laurentien et Lac Écho.

À titre indicatif, les principaux secteurs d'activités du Service de l'hygiène du milieu sont :

- L'entretien des 3 postes de distribution d'eau potable et des 6 supprimeurs;
- L'entretien des 9 stations de relèvement des eaux usées;
- L'entretien de l'usine d'épuration;
- Le contrôle de la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- L'entretien, la réparation et l'inspection des réseaux d'aqueduc et d'égouts.